

Travailleurs pauvres : de la définition à la prescription

Guillaume Allègre, OFCE

Congrès de l'AFEP, 2-4 juillet 2014, Paris

Version provisoire du 5 Juin 2014

Introduction

La notion de travailleurs pauvres combine deux concepts, le travail et la pauvreté, qui sont traditionnellement étudiés dans des champs bien distincts de la science économique (Peña Casas et Latta, 2004).

L'économie du travail analyse le fonctionnement du marché du travail, lieu où les travailleurs et les entreprises, se rencontrent. Elle cherche ainsi à analyser la formation des salaires et les déterminants de l'emploi et du chômage. Dans l'analyse microéconomique classique, le niveau de l'emploi est déterminé sur le marché du travail par l'équilibre entre la demande de travail des entreprises et l'offre de travail des travailleurs. Les personnes sont en emploi, au chômage ou inactives. Selon le Bureau international du travail (BIT), une personne est en emploi si elle a exercé un travail pendant une période de référence. Le travail se mesure ainsi au niveau des individus.

L'analyse économique de la pauvreté est un champ moins structuré que celui de l'économie du travail : alors que l'objet de ce dernier est bien établi, l'étude de la pauvreté se heurte toujours aux questions de définition et de mesure. Comme objet scientifique, la pauvreté se trouve aux frontières de multiples disciplines des sciences sociales (sociologie, économie, mais aussi sciences politiques et droit). D'ailleurs, s'il existe une sociologie de la pauvreté, il n'existe pas vraiment d'économie de la pauvreté. L'économie du développement s'intéresse aux déterminants de la pauvreté dans les pays dits en voie de développement mais l'analyse économique des déterminants de la pauvreté dans les pays développés est relativement peu développée. Les études sur les inégalités, notamment celles menées par Thomas Piketty et ses co-auteurs ont plutôt portées sur les hauts revenus. L'analyse économique de la pauvreté se prête peu à la modélisation économique ; les problématiques traitées concernent surtout la mesure et la définition de la pauvreté d'un part et l'efficacité des politiques publiques d'autre part. Concernant la définition, les économistes utilisent le plus souvent l'approche monétaire en termes de niveau de vie : sont pauvres les individus qui vivent dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à un certain seuil. La pauvreté est ainsi définie au niveau du ménage.

Cette brève introduction permet de souligner les difficultés entourant le concept de pauvreté laborieuse et la catégorie « travailleurs pauvres ». Définie entre deux champs ayant des logiques différentes, elle combine deux dimensions, l'individu et le ménage. La construction de la catégorie « travailleurs pauvres » nécessite de faire appel à la fois à des caractéristiques de l'individu et du ménage. L'interprétation de la mesure de la pauvreté laborieuse est d'autant plus difficile que son ampleur et son incidence dépend des conventions utilisées pour définir à la fois la pauvreté et le travail. Dans la mesure où l'interprétation des résultats dépend de la construction de la catégorie, il est important de questionner cette construction.

Dans un premier temps, nous analysons les difficultés liées à la définition et à la mesure de la pauvreté dans le cadre de l'analyse de la pauvreté travailleuse (1). Puis, nous faisons de même pour la définition du statut de travailleur (2). Ensuite nous soulignons les difficultés d'interprétation de la catégorie hybride « travailleurs pauvres ». Nous illustrons en analysant le recoupement des travailleurs pauvres et des bas salaires (3). Nous discutons dans une quatrième partie de mesures alternatives du lien entre travail et pauvreté et proposons un indicateur de pauvreté individuelle au travail (4). Enfin, nous concluons en soulignant le caractère normatif de l'utilisation d'indicateurs.

Afin de ne pas alourdir la présentation, nous comparons le cas de la France à quatre pays de l'UE : l'Allemagne, l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni. Le choix de ces pays n'est pas entièrement arbitraire : ce sont de grands pays, représentatifs des différents modèles sociaux - ou régimes d'Etat-providence - présents dans les pays de l'OCDE, selon la typologie initiée par Esping-Andersen (1990). La Suède est représentative du régime social-démocrate qui distingue les Etats scandinaves. Le Royaume-Uni représente le modèle libéral généralement associé aux pays anglo-saxons. L'Allemagne, comme la France, et un certain nombre de pays d'Europe continentale sont en général classés dans le modèle corporatiste. Enfin, l'Espagne, représente le modèle méditerranéen typique des pays d'Europe du Sud¹.

Pour illustrer notre propos, nous nous appuyons pour les applications empiriques sur les statistiques de l'Union Européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC²) de l'année 2007, avant le début de la crise. Le projet EU-SILC a été lancé en 2003 dans le cadre de la MOC afin de comparer les revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie dans les pays de l'Union Européenne (Eurostat 2006). EU-SILC ne repose pas sur une enquête commune mais, pour les pays disposant déjà d'enquêtes sur les conditions de vie, dont la France, sur l'harmonisation d'enquêtes définies dans un cadre commun³. Le nombre d'individus interrogés est de 26,096 en Allemagne, 28,656 en Espagne, 20,243 en France, 14,073 en Suède et 17,484 au Royaume-Uni.

1. Définir et mesurer la pauvreté

La question de la pauvreté se pose différemment selon que l'on se situe dans un pays développé ou en voie de développement et nous ne traitons ici que du premier cas de figure. Malgré cette restriction, la question reste vaste et a fait l'objet de nombreux développements. Il ne s'agit pas ici d'en faire une revue de littérature exhaustive mais de nous aider de cette littérature pour questionner la catégorie « travailleurs pauvres ».

Dans le langage courant, la pauvreté se réfère à une situation de manque. D'un point de vue économique, la pauvreté est définie comme le manque de ressources économiques. Si la pauvreté est un phénomène multidimensionnel, la construction d'une catégorie « pauvre » et le calcul d'un taux de pauvreté, nécessite d'agréger les différentes dimensions de la pauvreté. Il existe alors plusieurs approches statistiques pour mesurer ce manque et distinguer les pauvres des non-pauvres. Une première difficulté consiste à définir les ressources qu'il s'agit de mesurer ; une seconde consiste à définir un seuil en dessous duquel une personne sera considérée comme pauvre.

¹ Si Esping-Andersen ne distinguait initialement pas le modèle continental du modèle méditerranéen, il est devenu par la suite usuel dans la littérature d'utiliser quatre régimes d'Etat providence (Ferrera, 1996)

² European Union Statistics on Income and Living Conditions

³ Ceci peut poser problème dans la mesure où l'harmonisation entre les données nationales n'est pas parfaite.

L'approche classique de la définition de la pauvreté consiste à définir un niveau de vie appréhendé par les ressources monétaires. L'alternative principale⁴, la pauvreté comme privation de « capacités » développée par Sen, s'appuie sur l'idée que les ressources économiques ne se limitent pas aux ressources monétaires, et que ces autres ressources (comme l'état de santé ou le capital social) peuvent être complémentaires aux ressources monétaires : des personnes ayant les mêmes ressources monétaires peuvent ainsi atteindre des niveaux de bien-être différents. Dans l'approche de Sen, le niveau de bien-être atteint par un individu dépend à la fois de ses diverses dotations, des opportunités auxquelles il a par ailleurs accès et de ses préférences. Si ses préférences ne doivent pas rentrer dans l'évaluation de sa pauvreté, Sen argumente que la mesure des dotations (et *a fortiori* des dotations monétaires) n'est pas suffisante. La pauvreté doit être évaluée selon l'ensemble des possibles d'un individu, ou capacités, qui dépend à la fois de ses dotations et de ses opportunités, soit les déterminants de son bien-être hors préférences individuelles (Bourguignon, 2008).

L'approche par capacités permet de souligner les limites de l'approche monétaire de la pauvreté laborieuse. En effet, l'approche strictement monétaire néglige l'effet que l'emploi et le travail peuvent avoir sur d'autres types de ressources. Par exemple, les conditions de travail peuvent avoir un impact important sur la santé physique et psychique. La pauvreté des travailleurs dont les conditions de travail sont difficiles, sera sous-estimée par une approche monétaire. De façon évidente, travailler réduit le temps libre : ne pas prendre en compte ce facteur conduit à surestimer les ressources des travailleurs, notamment ceux qui travaillent les plus longues heures. Mais travailler peut au contraire apporter d'autres ressources que strictement monétaires : l'emploi permet d'accéder à de nouvelles relations sociales (et donc d'augmenter son capital social), il peut être source de satisfaction, de reconnaissance sociale et de valorisation de soi. L'emploi peut également augmenter les opportunités professionnelles auxquelles un individu a accès. Ces raisons peuvent expliquer pourquoi certaines personnes reprennent un emploi alors qu'elles n'ont pas d'intérêt financier immédiat à le faire⁵. Ces remarques soulignent l'importance de la qualité du travail (en termes d'horaires, de conditions de travail, de contenu et de perspectives) pour évaluer les ressources d'un travailleur. Sur le marché du travail, des fortes rémunérations financières peuvent être associées à des emplois de faibles qualités afin d'attirer des travailleurs. Au contraire, les emplois de plus fortes qualités peuvent être associés à des plus rémunérations financières plus faibles si ce type d'emploi est très recherché. Dans ce contexte, il est possible que les écarts de rémunérations reflètent mal les situations relatives des individus. Avoir un emploi peut également rendre les situations de pauvreté monétaire plus difficiles à vivre (Simon et *alii*, 2007). Outre le fait que l'emploi réduit le temps libre et les possibilités de production domestique, le manque de ressources peut être ressenti comme une injustice par les personnes ayant un emploi, notamment ceux ayant une durée d'activité importante, et estimant que leur travail n'est pas reconnu. L'approche par « capacités » est théoriquement satisfaisante. Elle plaide pour une approche multidimensionnelle de la pauvreté et met l'accent sur les politiques sociales tournées vers l'accès à la santé, l'éducation, la justice. Elle souligne également en creux les limites d'une approche strictement monétaire. Par contre, cette approche se heurte à la mesure empirique et à la comparabilité des « capacités » individuelles. Nous ne connaissons pas aujourd'hui d'indicateur concret ou de méthode opérationnelle qui permette de distinguer les personnes pauvres en « capacités ».

⁴ Il y a d'autres approches alternatives, comme celles fondées sur les privations en termes de conditions de vie (voir Accardo et de Saint Pol, 2009) ou l'approche subjective.

⁵ Dans une étude menée en 2006, parmi les bénéficiaires du Rmi ayant repris un emploi, 30% déclarent que l'emploi n'améliore pas leur situation financière et 15% évoquent une détérioration financière liée à l'emploi (Deroyon et *alii*, 2008)

L'approche par le niveau de vie n'est pas exempte de difficultés concernant les ressources à mesurer ainsi que la qualité de la mesure (Verger, 2005). Nous nous limiterons ici à la discussion des difficultés principales concernant plus spécifiquement la mesure et l'interprétation des déterminants de la pauvreté laborieuse : le passage du revenu au niveau de vie, les ressources à prendre en compte dans le revenu et notamment la prise en compte de la production domestique, ainsi que le caractère plus ou moins instantané du revenu.

Le niveau de vie d'un individu est traditionnellement calculé en agrégeant les revenus au niveau de son ménage. Ceci est justifié par le fait que des personnes vivant dans une même habitation partagent leurs ressources. L'hypothèse implicite est la mise en commun complète des ressources du ménage. Cette hypothèse est simplificatrice : elle néglige la question des ménages complexes (notamment les cohabitations et les familles où plusieurs générations d'adultes vivent sous le même toit). Surtout, elle néglige les inégalités intrafamiliales dans la répartition des ressources et notamment les inégalités entre conjoints et donc les inégalités femmes-hommes. L'hypothèse de mise en commun des ressources (*income pooling*) peut être testée : elle suppose que la répartition du revenu du ménage entre ses membres n'a pas de conséquences sur les choix de consommation du ménage. Or, les études sur la consommation des ménages montre qu'il existe des différences de consommation selon que le revenu du ménage est apporté principalement par l'homme ou par la femme : la mise en commun des ressources au sein des ménages n'est pas complète (Bourguignon et al. 1993). Le rejet de l'hypothèse de mise en commun complète des ressources a des conséquences importantes en termes de décisions d'offre de travail au sein du ménage. Concernant notre propos immédiat, il illustre une limite du concept de niveau de vie : le calcul traditionnel du niveau de vie permet de distinguer des différences entre des ménages plutôt qu'entre des individus. Or les travailleurs pauvres sont des individus.

Une fois le champ des ressources défini (en règle générale, le ménage), la question se pose du type de ressources à prendre en compte pour mieux approcher la notion de niveau de vie. L'approche traditionnelle en France ou harmonisée internationalement par le groupe de Canberra (Canberra Group, 2001) définit un revenu disponible monétaire au niveau du ménage (*household*), l'ensemble des occupants d'un logement : il comprend les revenus d'activité et de remplacement, les revenus du patrimoine, les transferts privés en provenance d'autres ménages et les prestations sociales. Les impôts directs sont déduits des revenus. L'INSEE prend en compte quatre impôts directs : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contributions sociales généralisées (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS). Mais le niveau de vie peut également être appréhendé en intégrant des ressources qui ne sont pas strictement monétaires mais dont on peut calculer un équivalent monétaire. Concernant les liens entre travail et pauvreté, se pose la question de la prise en compte de la production domestique. Il peut en effet être équivalent pour un individu ou un ménage de produire lui-même un service ou un bien ou de travailler pour pouvoir se l'acheter sur le marché mais dans le second cas, le revenu monétaire disponible est plus élevé que dans le premier cas. Le travailleur non-domestique voit donc son revenu surestimé par rapport au travailleur domestique⁶. La production domestique de biens est probablement aujourd'hui marginale en France, mais on ne peut pas négliger la production de services, et notamment les soins à la personne et les gardes d'enfants. Comment valoriser alors cette production domestique ? A une valeur de marché ? Mais les coûts de garde d'enfants, sont très hétérogènes selon le mode de garde utilisé. Quels soins prendre en compte ? Toutes les familles prennent soin de leurs enfants à un moment de la journée, il faudrait donc attribuer à tous les ménages avec enfants une production domestique de garde. Mais cette production correspond-elle à un revenu supplémentaire par rapport aux familles sans enfants ? Une solution consisterait, à l'inverse, à soustraire les frais de garde, du revenu disponible des ménages avec enfants. L'approche monétaire traditionnellement utilisée tendrait alors à surestimer

⁶ On retrouve cette problématique lorsqu'il s'agit de définir le travail.

le niveau de vie des ménages qui utilisent des services à la personne et notamment des gardes d'enfants payantes par rapport à ceux produisant ces services eux-mêmes.

Une fois le niveau de vie défini, il faut choisir un seuil qui permet de distinguer les pauvres des non-pauvres. La répartition du niveau de vie des ménages se fait de façon continue, le seuil est par conséquent nécessairement une question de convention. Le seuil peut être fixé de manière absolue en référence à un panier de biens ou de manière relative, par rapport à la distribution des revenus : ces deux approches ne préjugent pas, dans un pays et une année donnés du niveau du seuil : elles peuvent tout à fait aboutir au même seuil. Le choix entre pauvreté absolue ou relative pose en fait problème lorsqu'il s'agit de faire des comparaisons internationales ou d'analyser des évolutions. L'approche absolue permet de comparer la situation d'individus soit dans le temps, soit dans l'espace ; alors que l'approche relative ne permet pas de tels classements (dans l'approche relative, on ne peut rien dire d'un pauvre américain par rapport à un non-pauvre indien). A l'inverse, l'approche relative permet des comparaisons internationales des inégalités intra-nationales, la pauvreté relative étant une mesure des inégalités dans le bas de l'échelle. Le niveau du seuil peut quant-à-lui avoir une influence importante sur l'analyse des déterminants de la pauvreté : en effet, selon le seuil choisi, la population pauvre n'aura pas la même composition ; ce qui importe lorsqu'on entend étudier la pauvreté des travailleurs. En France, le seuil de pauvreté utilisé très largement jusqu'à récemment était fixé à 50% de la médiane de niveau de vie. Eurostat et la plupart des pays européens utilisent un seuil à 60%. L'INSEE privilégie maintenant ce seuil mais utilise également le seuil à 50%. Le choix du seuil de pauvreté a un effet non ambigu sur l'ampleur de la pauvreté parmi les travailleurs.

Par contre, on ne connaît pas *a priori* l'effet du niveau du seuil sur la proportion de travailleurs dans la population pauvre. D'une part, sous l'hypothèse que le travail paie, les travailleurs devraient, toutes choses égales par ailleurs, avoir des revenus plus élevés que les inactifs. Mais d'autre part, leurs revenus hors travail diffèrent de ceux des inactifs (et notamment des retraités). Le tableau 1 décrit quelques statistiques concernant les travailleurs pauvres dans les cinq pays de l'Union Européenne sous revue selon le seuil de pauvreté utilisé (à 50 ou 60%). Nous utilisons ici la définition INSEE de la population des travailleurs (voir *supra*). De façon peu surprenante, l'ampleur de la pauvreté laborieuse dépend fortement du seuil utilisé : le nombre de travailleurs pauvres et le taux de pauvreté des travailleurs sont beaucoup plus importants lorsqu'on utilise un seuil à 60% du niveau de vie médian qu'un seuil à 50%. Mais cet effet n'est pas aussi marqué dans tous les pays. Le classement des pays par taux de pauvreté des travailleurs est en effet modifié selon le seuil utilisé. Lorsqu'on utilise un seuil à 60%, la Suède est le pays ayant le plus faible taux de pauvreté des travailleurs (7,2%), alors qu'en utilisant un seuil à 50%, c'est la France qui a le plus faible taux (3,0%). Le tableau 1 montre que la part des travailleurs dans la population d'âge actif pauvre est également modifiée selon le seuil utilisé. C'est le cas notamment en France où la part des travailleurs dans la population d'âge actif pauvre est de 39,2% lorsqu'on considère un seuil à 60% et seulement de 16,5% avec un seuil à 50%, soit une différence de près de 23 points. En moyenne pondérée sur ces cinq pays, la part des travailleurs dans la population d'âge actif pauvre passe de 38,7% à 23,3% selon qu'on adopte un seuil à 60% ou 50%. Comme les « travailleurs »⁷ ont plus tendance que les « non-travailleurs » à se situer proche du seuil de pauvreté, le poids de la pauvreté laborieuse dans la pauvreté dépend grandement du seuil de pauvreté utilisé. Le tableau 2 montre par contre que la composition de la population des travailleurs pauvres dépend peu du seuil utilisé.

⁷ Au sens statistique que nous allons définir en 1.2.

Tableau 1 : Liens entre travail et pauvreté (définition INSEE des travailleurs)

	DE	ES	FR	SE	UK
seuil 60%					
nombre de travailleurs pauvres	2,768,351	2,312,690	1,807,098	303,152	2,102,240
taux de pauvreté des travailleurs en %	8.0	11.4	7.2	7.1	8.2
part des travailleurs dans population d'âge actif (16-64 ans) pauvre en %	35.7	45.7	39.2	52.2	34.9
seuil 50%					
nombre de travailleurs pauvres	1,772,571	1,529,396	760,034	204,322	1,341,677
taux de pauvreté des travailleurs en %	5.1	7.6	3.0	4.8	5.2
part des travailleurs dans population d'âge actif (16-64 ans) pauvre en %	22.8	30.2	16.5	35.2	22.3

Champ : population d'âge actif (16-64 ans)

Source : Eu-silc 2007 ; calculs de l'auteur

Tableau 2 : Composition de la population des travailleurs pauvres (définition INSEE des travailleurs)

	DE		ES		FR		SE		UK	
	seuil à 50%	Seuil à 60%	seuil à 50%	Seuil à 60%	seuil à 50%	Seuil à 60%	seuil à 50%	Seuil à 60%	seuil à 50%	Seuil à 60%
hommes	51%	50%	63%	64%	54%	54%	61%	58%	54%	54%
16-25 ans	14%	13%	8%	8%	13%	13%	26%	28%	17%	18%
vit seul	31%	30%	7%	6%	20%	17%	41%	39%	20%	17%
au moins 1 mois au chômage	18%	18%	18%	18%	22%	20%	17%	15%	16%	13%
temps partiel > 6 mois	32%	33%	13%	12%	26%	28%	27%	27%	37%	36%

Champ : population d'âge actif (16-64 ans)

Source : Eu-silc 2007 ; calculs de l'auteur

Nous retiendrons par la suite le seuil de 60% couramment utilisé en Europe et dans les pays de l'OCDE.

2. Définir le travail

Qu'est-ce qu'être un travailleur ? De même que pour la pauvreté, il est difficile de produire un classement binaire des individus selon cette catégorie (travailleurs, non-travailleurs). Le classement est par nature conventionnel et donc contestable. Il s'agit ici d'analyser ces conventions, et de les mettre en perspective dans le contexte de la pauvreté laborieuse. Nous soulignons trois difficultés principales : quel type de travail constitue-t-il un emploi au niveau statistique ? Les chômeurs sont-ils des travailleurs ? Comment définir le statut de travailleur dans une logique longitudinale ?

Pour des besoins de comparaison internationale, le Bureau international du travail (BIT) a défini des normes, largement utilisées au niveau international, notamment par l'INSEE en France, pour la

construction des catégories statistiques liées au travail (BIT, 1982). Suivant les recommandations du BIT, selon l'enquête emploi de l'INSEE (2008), un individu est considéré comme actif occupé si :

- elle a effectué ne serait-ce qu'une heure de travail rémunéré dans la semaine de référence, que ce travail est un travail régulier (et non un travail occasionnel ou un stage), ou
- elle occupe un travail mais était absente, ou
- elle a effectué un travail non rémunéré « pour aider un membre de la famille pour l'entreprise, l'exploitation ou le cabinet familial » mais non « pour effectuer un stage », « pour effectuer du bénévolat » ou « pour effectuer des travaux domestiques ou s'occuper de la famille ».

L'INSEE exclut ainsi de l'emploi les personnes effectuant un stage, du bénévolat ou des travaux domestiques. De fait, le seul travail non rémunéré considéré comme un emploi au sens de l'INSEE est l'aide familial. L'emploi se limite ainsi à l'emploi marchand, apportant une rémunération, soit directement à l'individu employé, soit à son foyer à travers l'entreprise familiale. Il est important de souligner que ce choix est en partie conventionnel : on pourrait par exemple considérer comme travailleur, l'ensemble des personnes déclarant effectuer un travail la semaine de référence.

Les définitions précédentes définissent les personnes pourvues d'un emploi ou actifs occupés (*employed*) mais pas spécifiquement les travailleurs (*workers*). Le terme travailleur est en fait ambigu : il peut désigner à la fois la population active ou, à l'intérieur de celle-ci, les personnes pourvues d'un emploi en excluant les chômeurs. En France, le concept de travailleur s'étend facilement à l'ensemble de la population active. Les chômeurs sont en effet désignés sous le terme « travailleurs sans emploi », dans le code du travail⁸.

La question de l'inclusion des chômeurs dans la catégorie « travailleurs » s'articule à celle de la période de référence à prendre en compte pour définir les travailleurs pauvres. En effet, nous avons vu que l'activité était définie durant une courte période de référence. Or, le niveau de vie et la pauvreté se mesurent sur une année. Par souci de cohérence et pour que les statistiques concernant la pauvreté laborieuse soient interprétables en termes de liens entre travail et pauvreté, l'indicateur concernant le travail devrait couvrir la même période que celui concernant la pauvreté. La plupart des études sur les travailleurs pauvres utilisent ainsi les informations longitudinales sur une année pour définir le statut d'activité. Selon les critères utilisés, le lien à l'emploi peut-être plus ou moins fort. Peña Casas et Latta (2004) recensent les différents critères pour définir le statut d'activité dans la littérature sur les travailleurs pauvres. Certaines études utilisent un champ large comprenant plus ou moins l'ensemble de la population active. C'est le cas des études françaises menées par l'INSEE, et des études américaines par le *US Bureau of Labour Statistics (BLS)*. Leurs objets d'études seraient plutôt les « actifs pauvres » (Ponthieux, 2009). D'autres utilisent des champs beaucoup plus restreints. Selon Eurostat, les travailleurs sont les individus qui se déclarent actifs occupés plus de la moitié de l'année, soit 7 mois sur 12 (Lelièvre et alii, 2004). Le tableau 3 présente les caractéristiques des travailleurs pauvres en France selon la définition du travail retenue : celle du BLS, celle de l'INSEE et celle d'Eurostat. La définition du BLS est la moins restrictive puisqu'elle ne comprend pas de critère d'emploi. La définition INSEE est intermédiaire puisque les actifs doivent être occupés au moins un mois sur douze pour être considérés comme travailleurs. Enfin la définition Eurostat est la plus restrictive⁹. Le nombre de travailleurs selon la définition BLS est par construction plus élevée

⁸ Voir par exemple l'Article L5422-22 du code du travail : « Pour pouvoir être agréés, les accords ayant pour objet exclusif le versement d'allocations spéciales aux travailleurs sans emploi et, éventuellement, aux travailleurs partiellement privés d'emploi doivent avoir été négociés et conclus sur le plan national et interprofessionnel entre organisations représentatives d'employeurs et de salariés ».

⁹ Contrairement à Ponthieux (2009), nous n'incluons pas de référence au statut courant dans l'emploi car cette référence n'a pas été retrouvée dans les documents officiels d'Eurostat qui définissent les travailleurs comme

dans tous les pays sous revue que selon la définition Eurostat. Mais l'effet est plus important en France et en Espagne où le premier groupe est 10% plus nombreux que le second en Suède (4%) et au Royaume-Uni. Parallèlement, le nombre de travailleurs pauvres est 89% plus élevé en Allemagne selon la définition BLS que selon la définition Eurostat. Ce chiffre est de 65% en France et de 45% en Espagne mais seulement de 22 et 23% respectivement en Suède et au Royaume-Uni. Le taux de pauvreté des travailleurs reflète ces tendances. Il est plus élevé dans tous les pays selon la définition du BLS. Ceci reflète un plus grand risque de pauvreté des personnes ayant des périodes longues de chômage et de non-emploi. Mais l'impact de la définition n'est pas la même selon les pays. Si le risque de pauvreté est de 4.9 points supérieur (soit 66%) en Allemagne selon la définition BLS par rapport à la définition Eurostat, cette différence n'est que de 1.1 point (16%) en Suède. Enfin, la part des travailleurs dans la population pauvre d'âge actif diffère grandement selon la définition de travailleurs retenue. Selon la définition du BLS, qui inclut les chômeurs de longue durée et n'exclut donc que les inactifs, les travailleurs représentent plus de la moitié des personnes pauvres d'âge actif dans 4 des 5 pays sous revue. Au contraire, selon la définition Eurostat, les travailleurs ne représentent que de 32% (Allemagne) à 48% (Suède) de la population pauvre d'âge actif.

Le tableau 4 nous renseigne sur la composition de la population pauvre selon les trois définitions retenues. Si la définition retenue a peu d'effet sur les variables démographiques, l'effet est important sur les variables d'emploi. En Allemagne, 51,5% des travailleurs pauvres ont connu une période de chômage d'au moins un mois dans l'année selon la définition du BLS. Cette proportion tombe à 18,2% selon la définition INSEE et 8,9% selon la définition Eurostat. Alors que cette population est majoritaire selon la définition BLS, elle devient marginale selon la définition Eurostat. L'effet est également important en France où le nombre de personnes ayant une période d'un mois de chômage passe de 42,7% des travailleurs pauvres selon la définition BLS à 8,3% selon la définition INSEE soit une baisse de 34,4 points. Cet effet est un peu moins marqué en Espagne (-28.2 points) et beaucoup moins marqué en Suède (-15,1 points) et au Royaume-Uni (-16,2 points). A l'inverse, les personnes à temps partiel au moins 6 mois sont plus souvent présentes selon la définition Eurostat que selon la définition BLS. Cet effet est marqué en Allemagne. Le visage de la pauvreté laborieuse en termes d'attachement au marché du travail dépend donc fortement de la définition du travail retenue. Par conséquent, de même que Ponthieux (2009), on peut en conclure que les déterminants de la pauvreté laborieuse sont susceptibles de diverger selon la définition de travailleurs retenue.

Tableau 3 : Lien entre travail et pauvreté selon la définition des travailleurs retenue

suit : « Individuals classified as employed according to the definition of most frequent activity status. The most frequent activity status is defined as the status that individuals declare to have occupied for more than half the number of months in the calendar year. »

	BLS (1)	INSEE (2)	Eurostat (3)	<i>ratio</i> (1)/(3)
Définition travailleur	- Actif pendant au moins 6 mois	- Actif au moins 6 mois et occupé au moins 1 mois	- Actif occupé au moins 7 mois	
nombre de travailleurs				
Allemagne (DE)	33 606 261	31 996 771	31 171 853	1.08
Espagne (ES)	18 834 719	17 950 508	17 082 709	1.10
France (FR)	24 605 261	23 391 318	22 298 083	1.10
Suède (SE)	4 051 701	3 976 489	3 905 275	1.04
Royaume-Uni (UK)	23 812 557	23 629 789	23 264 759	1.02
nombre de travailleurs pauvres				
Allemagne (DE)	4 669 656	2 768 351	2 472 086	1.89
Espagne (ES)	2 933 503	2 312 690	2 028 085	1.45
France (FR)	2 524 381	1 807 098	1 529 486	1.65
Suède (SE)	336 934	303 152	277 230	1.22
Royaume-Uni (UK)	2 440 989	2 102 240	1 982 953	1.23
taux de pauvreté des travailleurs en %				
Allemagne (DE)	12.2	8.0	7.4	1.66
Espagne (ES)	13.5	11.4	10.6	1.27
France (FR)	9.3	7.2	6.4	1.45
Suède (SE)	7.7	7.1	6.6	1.16
Royaume-Uni (UK)	9.3	8.2	7.9	1.18
part des travailleurs population pauvre en %				
Allemagne (DE)	60.2	35.7	31.9	1.89
Espagne (ES)	58.0	45.7	40.1	1.45
France (FR)	54.8	39.2	33.2	1.65
Suède (SE)	58.0	52.2	47.7	1.22
Royaume-Uni (UK)	40.6	34.9	33.0	1.23

Champ : population d'âge actif (16-64 ans)

Source : Eu-silc 2007 ; calculs de l'auteur

Tableau 4 : Composition de la population des travailleurs pauvres selon la définition des travailleurs retenue

	BLS (1)	INSEE (2)	Eurostat (3)	diff (3)-(1)
hommes				
Allemagne (DE)	49.7	50.0	50.7	1.0
Espagne (ES)	60.7	64.3	67.3	6.6
France (FR)	55.2	54.3	55.4	0.2
Suède (SE)	58.0	57.7	57.3	-0.8
Royaume-Uni (UK)	55.7	54.1	53.0	-2.7
tranche d'âge 16-25				
Allemagne (DE)	10.4	14.0	13.8	3.4
Espagne (ES)	10.5	8.4	6.1	-4.4
France (FR)	16.3	13.5	9.2	-7.2
Suède (SE)	25.6	26.4	23.8	-1.8
Royaume-Uni (UK)	17.2	16.7	15.6	-1.6
vit seul				
Allemagne (DE)	35.5	29.6	27.5	-8.0
Espagne (ES)	6.8	6.0	5.8	-1.0
France (FR)	19.1	17.4	16.5	-2.6
Suède (SE)	38.4	38.7	36.8	-1.6
Royaume-Uni (UK)	18.4	16.8	16.5	-1.9
au moins un mois au chômage				
Allemagne (DE)	51.5	18.2	8.9	-42.6
Espagne (ES)	35.4	18.1	7.3	-28.2
France (FR)	42.7	19.9	8.3	-34.4
Suède (SE)	23.3	14.8	8.2	-15.1
Royaume-Uni (UK)	25.3	13.3	9.2	-16.2
temps partiel > 6 mois				
Allemagne (DE)	19.5	32.9	36.9	17.4
Espagne (ES)	9.8	12.4	14.2	4.4
France (FR)	20.2	28.2	33.4	13.1
Suède (SE)	24.2	26.8	29.4	5.2
Royaume-Uni (UK)	31.0	36.0	38.2	7.2

Champ : population d'âge actif (16-64 ans)

Source : Eu-silc 2007 ; calculs de l'auteur

3. Entre ménages et individus, une catégorie statistique hybride : illustration par le recoupement avec la catégorie des bas salaires.

Outre les difficultés concernant la définition du travail d'une part et de la pauvreté d'autre part, la construction de la catégorie « travailleurs pauvres » pose des problèmes spécifiques liés à son caractère hybride. La catégorie mêle en effet une dimension individuelle (le travail) à une dimension familiale (la pauvreté). L'étude du lien entre la pauvreté laborieuse et les bas salaires, catégorie à dimension strictement individuelle, permet d'illustrer les problèmes liés à l'approche consistant à croiser les dimensions individuelles et familiales.

Avant la mise sur l'agenda de la problématique « travailleurs pauvres », le lien entre emploi et manque de ressources était appréhendé par le concept de « bas salaires ». Ainsi, en France, alors que les premières études sur les travailleurs pauvres datent des années 1990, l'analyse économique des bas salaires remonte au moins à 1972. Le débat se concentre à cette époque autour du SMIC et fait suite à l'adoption de la loi du 2 janvier 1970 qui transforme le SMIG en SMIC et qui indexe le SMIC tel que son pouvoir d'achat doit croître d'au moins la moitié de celui des salaires. Le SMIG, initialement entendu comme un minimum vital était jusqu'alors indexé sur les prix (Padieu, 1972). L'indexation partielle du SMIC sur les salaires modifie son objet : il vise explicitement à partir de 1970 à réduire l'écart entre le niveau minimum et le niveau moyen des salaires¹⁰.

Les travailleurs à bas salaires sont par convention les travailleurs dont les revenus du travail sont inférieurs à un certain seuil. Mais de même que pour la pauvreté, il n'existe pas de consensus parmi les chercheurs et les institutions internationales sur le seuil, l'unité de temps, ou le champ à adopter. En 1972, Palieu définit les bas salaires comme ceux inférieurs à 1000 Francs bruts par mois ; en 1974, Borel utilise le seuil de 1500 Francs bruts mais les deux auteurs n'explicitent pas le choix de ces seuils. Les études actuelles utilisent le plus souvent des seuils relatifs. Le seuil peut être fixé à la moitié, à 60% ou au deux tiers du salaire moyen ou médian de l'ensemble des salariés ou des salariés à temps-plein. Le nombre de personnes concernées dépendra fortement du seuil retenu. L'unité de temps peut être horaire, mensuelle ou annuelle. Selon l'unité retenue, la question du temps partiel et des périodes de non-emploi se poseront de manière très différente : les bas salaires horaires ne permettent pas d'appréhender le problème du temps partiel hebdomadaire ou celui des périodes de non-emploi durant l'année. Le champ peut concerner l'ensemble des personnes en emploi, les salariés, voire seulement les salariés à temps complet.

Pour l'OCDE, les travailleurs à bas salaires sont ceux dont le salaire horaire est inférieur aux deux tiers de la médiane des salaires des salariés âgés de 25 à 54 ans (OCDE, 2009). En comparaison européenne, Marlier et Ponthieux (2000) utilisent un seuil à 60% du salaire médian mensuel. En France, Caroli et alii (2008) utilisent la définition de l'OCDE. Lhommeau (2005) définit les bas salaires comme étant les salariés dont le salaire moyen mensualisé est inférieur à 1,3 fois le Smic à temps complet. Ce choix est justifié par le fait que les allègements de charge en faveur des bas salaires concernent les salaires mensualisés inférieurs à 1,3 fois le Smic. Dans une étude comparant bas salaires et travailleurs pauvres en France et aux Etats-Unis, Ponthieux et Concialdi (2000) définissent comme bas salaires, les salaires inférieurs aux deux tiers du salaire médian mensuel pour la France et hebdomadaire pour les Etats-Unis mais les auteurs utilisent les salaires annuels dans l'analyse du lien entre salaire et niveau de vie.

¹⁰ « Les relèvements successifs devront tendre à éliminer toute distorsion durable entre la progression du salaire minimum et l'évolution des conditions économiques générales et des revenus » (Borel, 1974).

Les notions de bas salaires et de travailleurs pauvres diffèrent par plusieurs aspects importants, ce qui rend complexe l'analyse du lien entre les deux notions. Premièrement, le calcul de la pauvreté se base sur le niveau de vie, qui prend en compte l'ensemble des ressources monétaires – y compris transferts - et non pas seulement le salaire. Les bas salaires mesurent donc une inégalité de revenu primaire et non une inégalité de revenu disponible. Deuxièmement, contrairement à la catégorie « travailleurs pauvres », la notion de bas salaires est à dimension strictement individuelle : les inégalités de salaires ne tiennent pas compte des différentes charges familiales. Troisièmement, le champ des études est différent, l'étude des bas salaires concerne seulement les salariés alors que l'étude des travailleurs pauvres concerne, en règle générale, toutes les personnes qui tirent des revenus de leur travail qui peuvent être salariés ou non et qui peuvent expérimenter des périodes de chômage durant l'année. On peut toutefois remédier à cette différence soit en limitant le champ de l'étude des travailleurs pauvres aux salariés, soit en élargissant la notion de bas salaires à celle de bas revenus du travail incluant les revenus des indépendants. Enfin, de même que pour l'emploi, l'étude des salaires a en général un caractère instantané. Contrairement à l'analyse de la pauvreté laborieuse, la question du changement de statut d'emploi durant l'année ne se pose pas. Les données utilisées donnent ainsi des informations sur les salaires mensuels ou horaires. On peut également remédier à cela en construisant également une catégorie de bas salaires annuels.

Afin de comparer les catégories bas salaires et travailleurs pauvres, nous limitons le champ aux salariés et construisons trois catégories de bas salaires horaires, mensuels et annuels. Malheureusement, les données incluses dans EU-SILC ne permettent une construction fine de ces catégories pour les cinq pays sous revue. La variable salaire mensuel (py200g) n'est pas disponible pour la France, la Suède et l'Allemagne. Nous utilisons donc la variable donnant un salaire annuel (py010g) que nous divisons par le nombre de mois travaillés à temps plein et temps partiel afin d'obtenir un salaire mensuel moyen. Nous divisons alors par le nombre d'heures usuellement travaillées afin d'obtenir un salaire horaire. Les bas salaires (horaire, mensuel ou annuel) sont alors définis comme étant ceux dont le salaire (horaire, mensuel ou annuel) est inférieur à 66% du salaire médian dans le pays concerné. Le tableau 5 nous renseigne sur le nombre et la proportion de bas salaires parmi les salariés dans les cinq pays sous revue. La France, et dans une moindre mesure l'Espagne, se distinguent par une faible proportion de bas salaires ; l'Allemagne par une forte proportion de bas salaires. Plus la période de référence est longue, plus l'incidence des bas salaires est importante. Ceci est dû au fait que le chômage et le temps partiel concernent plus les personnes aux salaires horaires les plus faibles : les handicaps se cumulant, les écarts de salaires annuels sont plus importants que sur de plus courtes périodes de référence. On peut également remarquer que l'incidence des bas salaires parmi les salariés est beaucoup plus importante que celle de la pauvreté parmi les travailleurs salariés malgré un seuil relatif à la médiane plus élevé. Ceci est dû au fait que, dans le bas de la distribution, les inégalités de salaires sont plus importantes que les inégalités de niveau de vie. Il faut enfin noter le paradoxe de la faible proportion de femmes dans les travailleurs pauvres : alors que les hommes sont largement minoritaires parmi les bas salaires annuels et mensuels, qu'ils sont minoritaires parmi la population d'âge actif pauvre (sauf en Suède, voir tableau 5), ils sont aussi nombreux, voire plus nombreux (notamment en Espagne) parmi les travailleurs pauvres. Ceci illustre les limites de la catégorie « travailleur pauvre » ou tout du moins les difficultés qui peuvent être liées à son interprétation.

Tableau 2 : Bas salaires et travailleurs pauvres : incidence et composition femmes/hommes

	DE	ES	FR	SE	UK
Bas salaires horaires	8 604 779	3 452 634	3 368 214	896 996	5 191 303
Incidence en %	26.7	19.5	14.4	22.5	22.2
Proportion de femmes en %	53.8	58.3	55.9	58.0	63.4
Bas salaires mensuels	10 304 655	3 910 222	4 552 350	1 029 747	6 608 666
Incidence en %	32.0	22.1	19.4	25.8	28.3
Proportion de femmes en %	66.4	67.2	68.9	62.0	73.8
Bas salaires annuels	10 829 404	4 743 037	5 561 989	1 117 560	6 623 880
Incidence en %	33.6	26.8	23.7	28.0	28.4
Proportion de femmes en %	64.9	64.1	65.3	61.7	73.4
Travailleurs pauvres (def INSEE)	2 432 195	1 383 274	1 419 507	232 065	1 588 805
Incidence en %	7.6	8.0	6.2	6.0	7.0
Proportion de femmes en %	52.1	40.5	49.0	46.2	52.3
Pauvre au seuil de 60%	7 760 426	5 061 549	4 606 811	581 294	6 017 415
Incidence en %	14.9	16.9	12.2	10.4	15.4
Proportion de femmes en %	53.0	52.2	53.9	47.1	52.5

Champ : population d'âge actif (16-64 ans) ; salariés (excepté statistique sur pauvreté)

Source : Eu-silc 2007 ; calculs de l'auteur

Dans quelle mesure les catégories « bas salaires » et « travailleurs pauvres » se recoupent-elles ? Le tableau 6 nous apporte des réponses. La proportion de bas salaires horaires dans la population des travailleurs pauvres varie de 29% en Espagne à 58% en Allemagne. Le cas de l'Espagne s'explique en partie par la forte proportion des indépendants parmi les travailleurs pauvres. Si on se limite maintenant aux salariés pauvres, la proportion des bas salaires horaires varie entre 42% en France à 74% en Suède. La France se distingue par une proportion minoritaire des bas salaires horaires dans la population des travailleurs pauvres. Ceci s'explique par la faible incidence des bas salaires horaires en France (14,4% contre 20 à 22% en Espagne, Suède et au Royaume-Uni et 26,7% en Allemagne) conséquence probable d'un salaire horaire minimum relativement élevé. Curieusement, le taux de pauvreté parmi les bas salaires horaires est très proche (autour de 19%) dans les cinq pays sous revue. Le passage des bas salaires horaires aux bas salaires annuels permet d'appréhender l'effet de l'attachement individuel au marché du travail. Cet effet est important en France puisqu'alors que seuls 42% des salariés pauvres sont bas salaires horaires, 67% (+25 points) sont bas salaires annuels. Cet effet est peu marqué en Suède (où les trois quart des travailleurs pauvres sont déjà des bas salaires horaires) et en Allemagne.

Tableau 3 : Recoupement des catégories bas salaires et travailleurs pauvres (définition INSEE)

	DE	ES	FR	SE	UK
population salariée	32 926 248	17 786 208	23 650 249	4 254 625	23 414 562
bas salaires horaires & travailleurs pauvres	1 603 185	677 630	594 672	171 711	1 008 407
part dans population salariée	4.9%	3.8%	2.5%	4.0%	4.3%
part parmi bas salaires	19%	20%	18%	19%	19%
part parmi salariés pauvres	66%	49%	42%	74%	63%
part parmi travailleurs pauvres	58%	29%	33%	57%	48%
bas salaires mensuels & travailleurs pauvres	1 776 846	730 813	838 904	182 102	1 195 024
part dans population salariée	5.4%	4.1%	3.5%	4.3%	5.1%
part parmi bas salaires	17%	19%	18%	18%	18%
part parmi salariés pauvres	73%	53%	59%	78%	75%
part parmi travailleurs pauvres	64%	32%	46%	60%	57%
bas salaires annuels & travailleurs pauvres	1 830 272	859 551	953 143	188 658	1 162 439
part dans population salariée	5.6%	4.8%	4.0%	4.4%	5.0%
part parmi bas salaires	17%	18%	17%	17%	18%
part parmi salariés pauvres	75%	62%	67%	81%	73%
part parmi travailleurs pauvres	66%	37%	53%	62%	55%

Champ : population d'âge actif (16-64 ans) ; salariés

Source : Eu-silc 2007 ; calculs de l'auteur

Pour comprendre le recoupement des catégories « bas salaires » et « travailleurs pauvres », et le paradoxe de la faible proportion de femmes travailleurs pauvres, il est intéressant de détailler le passage du salaire au niveau de vie (tableau 7). Le champ est celui des travailleurs selon la définition Insee. Les revenus du travail individuels sont égaux aux salaires bruts et aux revenus indépendants. Les revenus de remplacement sont égaux aux allocations chômage, retraites pensions, maladie et handicap. Les revenus individuels sont ici la somme des revenus du travail et des revenus de remplacement. Le revenu disponible du ménage est la somme des revenus individuels, des revenus du patrimoine du ménage (revenus fonciers inclus) et des transferts (prestations sociales d'une part, impôts et charges sociales d'autre part). Enfin, le niveau de vie est égal au revenu disponible divisé par le nombre d'unité de consommation du ménage. On voit donc qu'il y a plusieurs étapes entre les revenus du travail et le revenu disponible qui peuvent expliquer la non-adéquation entre bas salaires (même annuels) et pauvreté des travailleurs. Les revenus apportés par les autres membres du ménage constituent l'explication la plus importante. La différence de revenu disponible entre pauvres et non-pauvres s'explique autant par la différence de revenus individuels (16 675) que par la différence de revenus apportés par les autres membres du ménage (16 600) alors que les pauvres sont en moyenne dans des foyers plus grands. Au contraire, l'écart de revenus individuels entre les hommes et les femmes (9090 équivalent à 30% du revenu des hommes) est presque entièrement comblé par les revenus apportés par les autres membres du ménage (écart de 7 440 en faveur des femmes), la différence étant due aux personnes vivant seules. Les transferts sont un peu plus

favorables aux femmes, et comme les femmes qui travaillent vivent dans des foyers en moyenne plus petits que celui des hommes qui travaillent¹¹, elles bénéficient d'un niveau de vie moyen équivalent à celui des hommes (Tableau 7).

Tableau 7 : Passage du salaire au niveau de vie des ménages (cas de la France)

moyennes en euros annuels

	Ensemble	non-pauv	pauvres	hommes	femmes
Revenus du travail individuels	24 666	25 861	9 350	28 886	20 023
Revenus de remplacement	935	947	784	1 041	818
Revenus individuels d'activité	25 601	26 808	10 134	29 927	20 841
Revenus d'activité apportés par autres membres du ménage	21 877	23 078	6 479	18 335	25 775
Revenus du patrimoine et transferts	-8 634	-9 243	-832	-8 867	-8 378
Revenu disponible du ménage	38 844	40 643	15 781	39 395	38 238
<i>nombre d'unité de consommation</i>	1.91	1.90	2.05	1.95	1.87
Niveau de vie du ménage	20 695	21 709	7 690	20 980	20 711

Champ : travailleurs (définition INSEE)

Source : EU-SILC 2007 ; calculs de l'auteur

Le paradoxe de la faible proportion de femmes dans les travailleurs pauvres est ainsi facilement explicable. Il ne tient en fait que par l'hypothèse de partage intégral des ressources au sein des ménages. De même, la pauvreté des travailleurs s'explique autant par la faiblesse des revenus apportée par les autres membres du ménage (lorsqu'ils existent) que par les revenus propres.

4. *Travailleurs pauvres et pauvreté au travail : de la description à la prescription.*

La construction de catégories statistiques telles que les travailleurs pauvres ainsi que les indicateurs tels que le taux de pauvreté au travail permettent les comparaisons dans le temps et entre pays. Mais leur définition est par construction conventionnelle. Il est donc important de garder en mémoire que les déterminants de différences mesurées par les indicateurs dépendent plus ou moins fortement de la façon dont ils ont été définis et construits. De manière parallèle, l'efficacité apparente des politiques publiques dépend de l'adéquation entre les mécanismes de cette politique et de la façon dont les indicateurs sont construits. Dans le contexte de la pauvreté, plus l'échelle d'équivalence implicite d'une politique publique sera proche de l'échelle utilisée dans la mesure de la pauvreté, plus elle apparaîtra efficace dans la lutte contre la pauvreté. Par construction, la pauvreté étant mesurée au niveau du ménage avec une hypothèse implicite de partage intégral des ressources, un instrument individualisé de lutte contre la pauvreté n'apparaîtra pas aussi efficace qu'un instrument familialisé. Au contraire, un indicateur individualisé de pauvreté mettra l'accent sur

¹¹ Ceci n'est vrai que pour le champ des travailleurs.

les déterminants individuels du manque de ressources, puisque des faibles revenus du travail ne seront pas compensés par l'apport en ressources d'un conjoint éventuel (Ponthieux, 2009). La définition et la construction des indicateurs affectent ainsi l'évaluation des politiques publiques. Il ne faut donc pas négliger l'aspect normatif des indicateurs et des catégories statistiques, surtout lorsqu'ils jouent un rôle dans le débat public¹².

Dans ce contexte, que peut-on dire sur l'indicateur de pauvreté au travail et la catégorie travailleurs pauvres ? Utilisé avec discernement (notamment si plusieurs définitions du travail sont testées), il peut permettre de cerner les problèmes. Mais le caractère familialisé de l'indicateur rend difficile son interprétation comme lien entre les caractéristiques individuelles de l'emploi et le manque de ressources. En outre il est aveugle aux inégalités intra-familiales et donc aux inégalités femmes-hommes¹³. La définition du travail et des travailleurs ajoute des difficultés supplémentaires. On peut définir deux approches possibles¹⁴. La première approche part du principe qu'il n'est pas acceptable que le travail ne permette pas de sortir de la pauvreté. Si elle ne s'affiche pas toujours comme telle, cette approche a dès le départ une vocation normative puisqu'il s'agit de dénoncer une situation jugée *a priori* inacceptable. De cette approche découle une vision restrictive du travail dont on exclut naturellement les chômeurs et les personnes faiblement attachées au marché du travail. Au niveau descriptif, ceci a notamment pour conséquence de masquer le chômage comme déterminant de la pauvreté. Par exemple, les personnes ayant connues une période de chômage dans l'année représentent en France 42,7% selon la définition BLS des travailleurs pauvres (actifs pauvres) et seulement 8,3% selon la définition Eurostat. Les politiques publiques se basant sur cette approche courent alors le risque de restreindre le public visé par la lutte contre la pauvreté. Une seconde approche consiste à retenir une définition plus large du travail et des travailleurs. L'intérêt est d'exclure le moins possible de personnes de façon arbitraire. De ce point de vue, l'approche du BLS (reprise par l'Insee sous le terme 'actif pauvre') qui ne fait pas référence au nombre de mois dans l'emploi est relativement satisfaisante : le statut d'activité étant plus stable tout au long de l'année, la référence à ce statut crée un seuil moins arbitraire que la référence au nombre de mois dans l'emploi occupé. D'un point de vue descriptif, cette approche permet d'avoir une vision plus large des liens entre pauvreté et emploi. Toutefois, la volonté d'exclure le moins de monde possible de l'analyse de la pauvreté peut également être interprétée comme un principe normatif implicite favorisant la lutte contre toutes les formes de pauvreté. Poussée jusqu'au bout de sa logique cette approche doit conduire à privilégier dans le cadre de l'analyse de la pauvreté laborieuse un indicateur de pauvreté des personnes d'âge actif.

Du fait de son appellation, l'interprétation naïve de l'indicateur « travailleur pauvre » met en avant un déterminant de la pauvreté laborieuse (« le travail ne paie pas ») par rapport aux autres déterminants (par exemple, « faible attachement au marché du travail » et « charges familiales élevées »). La mise sur l'agenda de cet indicateur dans le débat public oriente les politiques vers un certain type d'instruments (ceux qui font en sorte que le travail paie). Il n'est donc pas anodin d'utiliser cet indicateur par rapport à ceux qui soulignent d'autres aspects de la pauvreté (« couples monoactifs pauvres », « familles monoparentales pauvres », « chômeurs pauvres »). Il faudrait alors

¹² Evidemment, un indicateur n'est pas normatif par essence, c'est leur utilisation qui les insère dans des enjeux normatifs.

¹³ Au-delà des questions de genre, il faudrait également considérer les inégalités liées à l'âge et à l'éducation au sein des ménages.

¹⁴ Cette brève analyse n'a pas de portée historique. Les deux approches ne correspondent pas à la manière dont les différents indicateurs ont été construits historiquement. Pour une approche historique de la construction de l'indicateur européen, voir Atkinson et al. 2002 (cité par Ponthieux, 2009). On peut souligner que les indicateurs se différencient en partie du fait de réalités différentes des marchés du travail aux Etats-Unis et en Europe.

préférer le terme plus neutre d' « actif pauvre », utilisé également par l'INSEE pour se référer à la définition BLS des *working poor* dans la mesure où il ne met pas avant un déterminant particulier de la pauvreté laborieuse.

Références bibliographiques

ACCARDO J. et T. DE SAINT POL, 2009 : « Qu'est ce qu'être pauvre aujourd'hui en Europe ? L'analyse du consensus sur les privations » , *Economie et Statistique*, n°421.

ATKINSON T., B. CANTILLON, E. MARLIER et B. NOLAN, 2002, *Social indicators – The EU and social inclusion*, Oxford University Press

BARDONE L. et A.-C. GUIO, 2005: "In-Work Poverty", *Statistics in Focus*, Population and social conditions, Eurostat.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT), 1982 : *Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail*, Treizième Conférence internationale des statisticiens du travail.

BOREL N., 1974 : « Les bas salaires en juillet 1974 », *Economie et statistique*, Vol. 62, n°1.

BOURGUIGNON F., 2008 : « Du revenu aux dotations : le renouvellement des conceptions de la pauvreté », *Regards croisés sur l'économie*, n°4.

BOURGUIGNON F. et P.-A. CHIAPPORI, 1992 : « Collective models of household behavior: An introduction », *European Economic Review*, Vol. 36, pp. 355-64.

BOURGUIGNON F., M. BROWNING, P. A. CHIAPPORI, , et V. LECHENE, 1993 : « Intra-Household allocation of consumption: a model and some evidence from French data », *Annales d'Economie et de Statistique*, 137-156.

CANBERRA GROUP, 2001: *Expert Group on Household Income Statistics: Final Report and Recommendations*, Ottawa

CAROLI E., J. GAUTIÉ et P. ASKENAZY, 2008 : « Low-wage work and labor market institutions in France », dans E. Caroli et J. Gautié (éd.), *Low-Wage Work in France*, Russell Sage, New-York.

EUROSTAT, 2006 : *EU-SILC User Database Description*, Living conditions and social protection statistics Unit, Commission européenne, Luxembourg

CONCIALDI P. ET S. PONTHEUX, 1997 : « Les bas salaires en France : quels changements depuis quinze ans ? », DARES, *Premières synthèses*, n° 48.

ESPING-ANDERSEN, 1990: *The three worlds of welfare capitalism*, Cambridge, Polity Press.

FERRERA M., 1996 : « The "Southern Model" of welfare in social Europe », *Journal of European Social Policy*, Vol. 6, No. 1

INSEE, 2008 : *Enquête emploi en continu 2007*, Division Emploi

LAGARENNE C. et N. LEGENDRE, 2000 : « Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux », *Economie et Statistique*, n°335.

LELIEVRE M., E. MARLIER et P. PETOUR, 2004 : « Un nouvel indicateur européen : les travailleurs pauvres », dossiers Solidarité et Santé n° 2, *Les indicateurs dans l'Union européenne : avancement et perspectives*, avril-juin.

LHOMMEAU B., 2005 : « Les perspectives salariales des bas salaires dans les années 1990 », dans *Les salaires en France - Édition 2005*, INSEE, Collection Références, Paris.

MARLIER M. et S. PONTHEUX, 2000 : « Les bas salaires dans les pays de l'UE », *Statistiques en bref*, Eurostat, Communautés européennes, novembre.

MASSON A., 2009 : *Des liens et des transferts entre générations*, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris.

MEULDERS D. et S. O'DORCHAI, 2009 : « Revisiting poverty measures towards individualisation » (submitted to *Journal of Income Distribution*), June

PONTHEUX S., 2009 : « Les travailleurs pauvres comme catégorie statistique », Document de travail de la Direction des statistiques démographiques et sociale, n° F0902, INSEE, Division condition de vie des ménages.

OCDE, 2009 : *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2009. Faire face à la crise de l'emploi*, Direction de l'OCDE sur l'emploi, le travail et les affaires sociales

PADIEU R., 1972 : « Les bas salaires », *Economie et statistique*, Vol. 39, n°1.

PENA CASAS R. et M. LATTA, 2004 : *Working poor in the European Union*, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities.

PONTHEUX S. et P. CONCIALDI, 2000 : « Bas salaires et travailleurs pauvres : une comparaison entre la France et les Etats-Unis », *Revue de l'IRE*, n°33-2000/2.

SIMON M.-O., C. OLM et E. ALBEROLA, 2007 : « Avoir un emploi rend la pauvreté plus difficile à vivre », *Consommation et Modes de vie*, CREDOC, n°202

VERGER D., 2005 : « Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien-être : les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Economie et Statistique*, n°383-384-385.